

Numérisation des collections des musées de Besançon en 2008 - Demandes de subventions à l'Etat et à la Région de Franche-Comté

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Le contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013 prévoit en son grand projet 4 intitulé «*ancrer l'économie du numérique en Franche-Comté*», un programme régional de numérisation des bibliothèques, des archives et des musées.

La Ville de Besançon s'était engagée depuis plusieurs années dans une démarche de numérisation pour ses musées.

Pour 2008, il est prévu que les collections suivantes fassent l'objet d'une numérisation :

➤ **Musée Comtois :** poursuite du programme de numérisation du fonds photo-graphique «Folklore Comtois».

➤ **Musée de la Résistance et de la Déportation :** numérisation de dessins originaux de la collection Soos, réalisés au camp d'internement du Vernet d'Ariège et de pièces diverses.

➤ **Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie :**

- engagement de la campagne de numérisation des peintures : chefs-d'œuvre du Musée, collections des peintures hollandaises et flamandes des XVIIe et XVIIIe siècles, ainsi que la collection Besson,

- chefs-d'œuvre de la sculpture et une partie des œuvres de Luc Breton,

- pièces d'orfèvrerie : collection Lerch

Le Musée du Temps, pour sa part, terminera le programme engagé sur 2007.

Le coût estimatif global du programme de numérisation 2008 pour les musées s'élève à 39 050 € TTC, les dépenses étant imputées sur la ligne budgétaire 011.322.6042.10034.

Il est proposé par ailleurs de solliciter l'Etat et la Région dans le cadre du CPER 2007-2013, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

	Musées de la Citadelle		Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie	TOTAL TTC
	Musée Comtois	Musée de la Résistance		
Ville de Besançon	3 600 €	150 €	4 060 €	7 810 €
ETAT / DRAC	7 200 €	300 €	8 120 €	15 620 €
Région Franche-Comté	7 200 €	300 €	8 120 €	15 620 €
TOTAL TTC	18 000 €	750 €	20 300 €	39 050 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme de numérisation 2008 des musées,

- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat (DRAC) et de la Région Franche-Comté, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis, et à signer les conventions ou marchés devant intervenir pour la réalisation de ce programme.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 mai 2008.